



35 - Ille et Vilaine

TOUS PUBLICS

## Prévention et secours civiques

Session printemps 7 mai 2024 / Session automne 15 octobre 2024  
– à Cesson Sévigné



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualifiée a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

Accueil Paysan Ille et Vilaine organise cette formation en tant que sous-traitant d'Accueil Paysan en Pays de la Loire.

Accueil Paysan en Pays de la Loire a obtenu le certificat de conformité au référentiel «Des engagements certifiés...» et pour la « Formation des entrepreneurs du vivant - RE/VIV ».

Ce certificat garantit la qualité du processus mis en œuvre dans le développement des compétences.

### Contexte

Que ce soit dans le cadre des activités quotidiennes ou celui de l'accueil de public sur son lieu de travail, les sources de danger sont nombreuses. Personne n'est à l'abri d'un accident qui peut survenir à tout moment. Vous souhaitez être en mesure de réagir en cas d'accident et pratiquer les gestes adaptés aux différentes situations qui peuvent se présenter ?

#### Objectif général de l'action de formation :

Acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours

**Session printemps :** Le mardi 7 mai 2024 / **Session automne :** Le mardi 15 octobre 2024

**Lieu :** à Cesson-Sévigné (35)

**Intervenant.e.s :** Gwenaël MARIE, pompier volontaire, Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille et Vilaine (UDSP35)

**Durée :** 7 heures (1 journée)

**Horaires :** 8h15 – 17h00

**Public :** Agriculteur.trices, personnes exerçant une activité en milieu rural, porteur.ses de projet

**Pré-requis :** aucun

**S'INSCRIRE**



### Programme

#### Objectifs pédagogiques :

- Savoir exécuter les gestes de premier secours destinés à protéger la victime et les témoins.
- Alerter les secours d'urgence.
- Savoir protéger la victime et les témoins sans s'exposer soi-même au danger.
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours.

**ACCUEIL PAYSAN 35** - 17 rue du Bas Village - CS 37725 - 35577 CESSON-SEVIGNE Tél : 06 01 76 71 78

N° de déclaration d'activité : 53 35 08 645 35 - N° Siret 382 730 646 00041

<https://www.accueil-paysan-en-bretagne.fr/>

## Méthodes pédagogiques

Études de cas  
Exposés interactifs  
Démonstrations pratiques  
Ateliers d'apprentissage des gestes  
Simulations

## Contenu

### LA PROTECTION - L'ALERTE

- Identifier un danger contrôlable ou non-contrôlable
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente
- Assurer la transmission d'un message d'alerte au service le plus adapté
- Identifier un signal d'alerte des populations et les mesures de protection

### LES MALAISES

- Observer et interroger une personne victime d'un malaise
- Mettre la victime au repos et recourir à un avis médical si nécessaire

### PERTE DE CONNAISSANCE

- Apprécier l'état de conscience et la respiration d'une victime
- Maintenir libres les voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire

### ARRÊT CARDIAQUE

- Prendre en charge une personne de tout âge en arrêt cardiaque
- Alerter et réaliser une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) précoce
- Assurer la mise en oeuvre d'une défibrillation précoce associée à la RCP

### OBSTRUCTION DES VOIES AERIENNES

- Identifier l'obstruction des voies aériennes totale ou partielle
- Réaliser les techniques de désobstruction chez l'adulte, l'enfant et le bébé
- Agir face à une obstruction partielle des voies aériennes

### TRAUMATISMES - BRÛLURES - PLAIES - HEMORRAGIES

- Conseiller fermement à une personne présentant un traumatisme de ne pas mobiliser la partie atteinte
- Identifier la gravité et la nature d'une brûlure afin d'adopter la conduite à tenir adaptée
- Identifier la gravité et la localisation d'une plaie pour installer la victime dans une position d'attente adaptée
- Arrêter ou limiter une perte de sang en réalisant les gestes de secours adaptés

## Modalités pratiques

Horaires : 8h30 – 17h. Vous êtes invités à arriver à 8h15 pour le café d'accueil.

Les repas sont pris sur place. Ils seront collectifs et partagés, pensez à apporter un plat salé ou sucré, à boire,...!

Les stagiaires reçoivent une convocation précisant toutes les modalités pratiques et le tableau de covoiturage environ une semaine avant le début de la formation.

## Tarifs applicables

Pour les personnes sans financement et sans fond de formation : 80€ / jour

Pour les ressortissants VIVEA : 40€ / jour restant à votre charge. Prise en charge partielle par VIVEA sous réserve d'acceptation du financement.

Pour les personnes cotisantes à un autre Opérateur de Compétences : 240€ / jour. Prise en charge totale par votre OPCO sous réserve d'acceptation du financement. <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

Conditions générales de vente disponibles sur [le site internet d'Accueil Paysan Pays de la Loire](#), notre [règlement intérieur](#) ainsi que les [Conditions Générales de Services](#).

### Contact :

**Responsable de formation : Morgane POUCHAIN** – [coordination35@accueil-paysan.com](mailto:coordination35@accueil-paysan.com) – 07 55 60 13 34

**Inscriptions : Sarah VANY CHESNE** – [secretariat35@accueil-paysan.com](mailto:secretariat35@accueil-paysan.com) – 06 01 76 71 78

**ACCUEIL PAYSAN 35** - 17 rue du Bas Village - CS 37725 - 35577 CESSON-SEVIGNE Tél : 06 01 76 71 78

N° de déclaration d'activité : 53 35 08 645 35 - N° Siret 382 730 646 00041

<https://www.accueil-paysan-en-bretagne.fr/>